

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 avril 2025 à 20h30

Date de convocation : le 21 mars 2025
Publication des délibérations : le 09 avril 2025
Publication sur le site : le 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Sylvain GARAND.

Étaient présents :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique.

Procuration(s) :

Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique.

Étai(ent) excusé(s) :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, M. BROCHET Didier, Mme CLATOT Marie, Mme DROUET Florence, Mme GRENET-GANACHAUD Gwénaëlle, M. LEFEBVRE Dominique.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PONSAR Valérie.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2025.
- 2 – Vote des taux.
- 3 – Vote du budget primitif 2025 – budget principal.
- 4 – Vote du budget primitif 2025 – budget espace commercial.
- 5 – Vote du budget primitif 2025 – budget voirie.
- 6 – Vote du budget primitif 2025 – budget ferme de Brunville.
- 7 – Participation aux frais de transports scolaires.
- 8 – Subvention – CLIC Seine Austreberthe.
- 9 – Garantie emprunt – Logéal Immobilière.
- 10 – Convention de participation à la prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 76.
- 11 – Renouvellement du bail de la pizzeria.

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- 12 – Subvention – Association « Boule de Poils 76 ».

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Informations et questions diverses.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 03 mars 2025 envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

ADOpte le procès-verbal de cette réunion.

2 - Vote des taux

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

	BASES D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLES 2025	TAUX APPLIQUÉS PAR DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	PRODUITS VOTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
TAXE FONCIÈRE BATIE	1 016 000	48.54	493 166
TAXE FONCIÈRE NON BATIE	136 200	32.00	43 584
TAXE HABITATION	41 800	18.00	7 524
TOTAL			544 274

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

VALIDE les taux proposés ci-dessus.

3 – Vote du budget primitif 2025 – budget principalInvestissement

Dépenses : 1 705 726,32

Recettes : 1 598 370,87

Fonctionnement

Dépenses : 1 848 170,70

Recettes : 1 848 170,70

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 401 927,15 (dont 696 200,83 de RAR)

Recettes : 2 401 927,15 (dont 803 556,28 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 848 170,70 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 848 170,70 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

VALIDE le budget primitif 2025 – budget principal, présenté par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 848 170.70€ et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 401 927.15€.

4 - A Vote du budget primitif 2025 - budget espace commercialInvestissement

Dépenses	:	9 799,19
----------	---	----------

Recettes	:	9 799,19
----------	---	----------

Fonctionnement

Dépenses	:	23 248,09
----------	---	-----------

Recettes	:	23 248,09
----------	---	-----------

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	9 799,19 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	9 799,19 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	23 248,09 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	23 248,09 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

VALIDE le budget primitif 2025 - budget espace commercial, présenté par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 23 248.09€ et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 799.19€.

5 - Vote du budget primitif 2025 - budget voirieInvestissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 237 682,00

Recettes : 237 682,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 237 682,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 237 682,00 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

VALIDE le budget primitif 2025 - budget voirie, présenté par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 237 682.00€ et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 0€.

6 – Vote du budget primitif 2025 – budget ferme de BrunvilleInvestissement

Dépenses : 7 800,00

Recettes : 7 800,00

Fonctionnement

Dépenses : 10 359,51

Recettes : 10 359,51

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 7 800,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 7 800,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 10 359,51 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 10 359,51 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

VALIDE le budget primitif 2025 – budget ferme de Brunville, présenté par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10 359.51€ et la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 800.00€.

7 – Participation aux frais de transports scolaires

Suite à l'évolution de la tarification scolaire pour la rentrée 2025 / 2026, une nouvelle convention relative à la participation financière de la commune à l'abonnement au transport scolaire doit être signée. Elle pourra être reconduite pour une durée de 5 années scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 50% du montant restant à charge des familles (voir tableau ci-dessous) à partir de la rentrée de septembre 2025.

Quotient familial	TARIF REGIONAL (Pour abonnement scolaire routier et/ou ferroviaire)		PARTICIPATION ORGANISME FINANCEUR (en atténuation du tarif régional à la charge des familles)	
	Jusqu'à 500 €	Au-delà	Jusqu'à 500 €	Au-delà
Collège	70 €	140 €	35 €	70 €
Lycée/CFA/Maison familiale et rurale	70 €	140 €	35 €	70 €
Ecole maternelle	35 €	70 €	/	/
Ecole élémentaire	35 €	70 €	/	/
Interne Nomad car	35 €	70 €	17,50 €	35 €
Nomad SNCF (interne ou DP)	140 €	140 €	70 €	70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

DELIBERATION N°8

Date : 04 avril 2025

8 - Subvention - CLIC Seine Austreberthe

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention, d'un montant de 526.80€, soit 0.30€ par habitant, formulée par le CLIC Seine Austreberthe, au service des personnes âgées de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

ACCEPTE de verser une subvention d'un montant de 526.80€.

DELIBERATION N°9

Date : 04 avril 2025

9 - Garantie emprunt Logéal Immobilière

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°170477 en annexe signé entre : LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de SAINT MARTIN DE L'IF accorde sa garantie à hauteur de 100.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 140 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°170477 constitué de 1 ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 140 000.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

ACCEPTE la garantie dans les conditions précisées ci-dessus.

DELIBERATION N°10

Date : 04 avril 2025

10 – Convention de participation à la prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 76

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation entre le Centre de gestion 76 et la MNT en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis du Comité Social Territorial intercommunal,

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans.

À l'issue de la procédure de consultation, le CdG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristiques contrat-groupe « prévoyance – maintien de rémunération »

Le contrat-groupe « prévoyance » propose une formule de garanties répondant à l'obligation des employeurs territoriaux de participer financièrement au contrat de leurs agents dont les garanties minimales, précisées par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, doivent être les suivantes :

- la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Décès » capital à hauteur de 25% du traitement brut annuel,
- la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 50% du RIN pendant la période de demi-traitement.

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage s'il adhère dans les 12 mois suivant l'adhésion de l'employeur ou suivant son recrutement. À l'issue de cette période, un délai de stage de 6 mois est applicable.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.

L'aide financière mensuelle était à ce jour libre (minimum 1 euro), puis est devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

DÉCIDE :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7€ par agent et par mois par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (7€ minimum par mois par agent à compter du 1^{er} janvier 2025).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en découlant.

DELIBERATION N°11

Date : 04 avril 2025

11 - Renouvellement du bail de la pizzeria

Délibération annulée.

DELIBERATION N°12

Date : 04 avril 2025

12 - Subvention - Association « Boule de Poils 76 »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a toujours des problèmes de chats errants sur la commune.

Il rappelle, que la commune faisait appel à l'association « Aristraichat », pour procéder à la capture des chats mais que cette association a été dissoute récemment. Il explique également, que la commune travaille toujours en partenariat avec l'association 30 millions d'amis, pour financer le cout de la stérilisation des chats libres mais, qu'il est nécessaire de retrouver un partenariat avec une nouvelle association pour procéder au repérage, à la capture et au transport des chats chez le vétérinaire.

À ce titre, Monsieur le Maire a rencontré la Présidente de l'association « Boule de poils 76 », Mme Marie-José MAUREILLE, qui accepterait de travailler en partenariat avec la commune pour prendre le relai de l'association dissoute. Une convention a été signée par les deux parties et Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter une subvention de 600€ par aider au fonctionnement de cette association et compenser, en partie, les frais occasionnés pour le trappage et le transport des chats recueillis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUCET Jean-Marc, M. DOUVILLE Olivier, Mme DROUAIRE Lucie, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme AUCLAIR Marie-Christine donne pouvoir à M. SENARD Dominique,

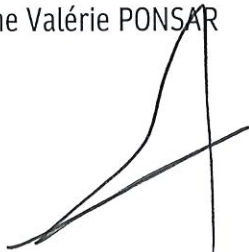
ACCEPTE de verser une subvention de 600€ à l'association « Boule de Poils 76 ».

Informations et Questions diverses

- Remerciements des « Restaurants du Cœur » pour la subvention accordée.
- Géoréférencement obligatoire des réseaux d'éclairage public de la commune.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h05.

Secrétaire de séance,
Mme Valérie PONSAR



Le Maire,
M. Sylvain GARAND



